

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

Medical certificate of no-contraindication for the practice of underwater activities

Je soussigné, Docteur :

I, Medical Doctor :

- certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sub-aquatique en scaphandre autonome établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM,

certify that I have read the list of scuba diving contraindications established by the Medical and Prevention Commission of the French underwater federation,
(cf. verso)

- avoir examiné M, Mme, Mlle :

having examined Mr, Mrs, Miss :

Né(e) le :

Date of birth :

Demeurant à :

Address :

et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la pratique des activités sub-aquatiques.

and attest he (she) does not present, as of this day, any clinically detectable contraindication for the practice of underwater activities.

Fait le :

Date :

à :

at :

Signature et tampon

(obligatoire).

Signature and stamp (required).

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus.

This certificate, valid for 1 year outside of any intercurrent illness or diving injury, is personally delivered to the applicant who has been duly informed of the potential medical risks.

Informations au médecin signataire

Conformément à l'article L231-2 du code du Sport, la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle elle est sollicitée. Un renouvellement annuel du certificat médical est exigé par la FFESSM. La délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un examen médical approfondi qui peut permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive; la liste indicative de ces affections établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM figure au verso de ce certificat dont l'usage est fortement conseillé par la FFESSM. Si le recours à un Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en Médecine subaquatique et hyperbare vous paraît souhaitable, la liste de ces médecins est disponible auprès des structures fédérales de la FFESSM ou en consultant les sites web régionaux accessibles à partir de www.ffessm.fr

This list is indicative but not necessarily exhaustive. Individual affections must be addressed on a case-by-case basis, and when possible, after a specialised opinion. Decisions should be made in light of diver experience and condition (beginner, confirmed diver or instructor). In case of disagreement, the final decision must be made by the Regional Medical Commission, with a possibility of appeal to the National Medical Commission (CMPN).

	Definitive contraindications	Temporary contraindications
Cardiovascular conditions	Congenital heart disease. Symptomatic heart failure. Obstructive cardiomyopathy. Risk of syncope. Paroxysmal arrhythmia. Non pacing 2 nd degree or complete AV block.	Uncontrolled systemic blood pressure. Coronary artery disease : evaluation required (*) Pericarditis. Antiarrhythmic treatment, Beta blocker treatment : evaluation required (*) Right-to left shunt evidenced after a cerebral or vestibular form of decompression sickness : evaluation required (*)
Ear, Nose and Throat conditions	Unilateral hearing loss. Mastoidectomy. Ossiculoplasty. Tracheostomy. Laryngocele. Bilateral deafness : requires audiometric exploration. Otospongiosis. Fracture of the petrous temporal bone. Uni or bilateral labyrinthis destruction. Perilymph fistula. Uncompensated vestibular deficiency.	Otologic surgery. Acute ENT infection. Nasal-sinus polyposis. Tubo-tympanic disorders leading to alterno-baric vertigo. During or right after a vertigo. Unexplored vertigo. Vestibular deficiency > 50 % : 6 months. Punctured eardrum (and transtympanic aerators). Right-to left shunt evidenced after a vestibular form of decompression sickness : evaluation required (*)
Pneumology	Respiratory failure Interstitial fibrosis Pulmonary vasculitis Asthma : evaluation required (*) Spontaneous pneumothorax, or after surgery for subpleural emphysemal blebs. Other major lung surgery.	Respiratory (in particular lower airway) infection. Pleurisy. Chest trauma.
Ophthalmology	Retinal, choroidal or papillar vascular disease unbalanced, likely to bleed. Keratoconus > stage 2. Hollow eye prosthesis or implant. For 3-4* divers or instructors : binocular vision < 5/10 or one eye vision < 1/10 if the other < 6/10	Acute diseases of the eyeball or its annexes until healing Photorefractive keratectomy and LASIK : 1 month. Phacoemulsification-trabeculectomy and vitreo-retinal surgery: 2 months. Corneal graft : 8 months. Topical beta blocker treatment : evaluation required (*)
Neurology	Epilepsy Severe neurological deficit syndrome. Repeated loss of consciousness Neuro-surgical, traumatic or ENT meningeal effraction wounds	Severe cranial trauma : evaluation required.
Psychiatry	Severe psychiatric disorders Cerebral palsy. Chronic alcoholism.	Antidepressant, anxiolytic, ant psychotic or hypnotic treatment. Acute alcohol intoxication.
Hematological conditions	Peripheral thrombopenia. Congenital thrombopathy. Repeated phlebitis and/or evidence of coagulopathy after work-up. Hemophilia : evaluation required (*)	Unexplored phlebitis.
Gynecology		Pregnancy
Metabolic conditions	Insuline-dependent diabetes mellitus : evaluation required(*) Oral hypoglycaemic treatment (other than biguanides). Severe metabolic or endocrinologic disorders	Tetinitis and/or spasmophilia.
Dermatology	Different disease entities may lead to temporary or definite contraindication depending on their intensity and/or associated respiratory, cardiovascular or neurological effects.	
Gastrointestinal conditions	Antireflux prosthesis.	Hiatal hernia or symptomatic gastro-oesophageal reflux : evaluation required.
Any treatment or drugs likely to affect behaviour may lead to contraindication		
The occurrence of a disease that list requires further review.		
Conditions marked with (*) require further evaluation, in these cases medical certification permitting diving can only be issued by a bonafide federal physician.		
Following decompression sickness, pulmonary barotrauma, oxygen recompression treatment or any other severe diving injury, scuba-diving may be resumed only after a positive opinion by a bonafide federal physician or a certified underwater medicine physician (in accordance with CMPN rules).		

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler Valvulopathies(*)	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer(*) Péricardite Traitement par anti-arythmique :à évaluer(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale: à évaluer (*) Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire(*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Perforation tympanique(et aérateurs trans-tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G :à évaluer(*)
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme :à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 , et encadrants : vision binoculaire avec correction<5/10 ou si un œil<1/10,l'autre <6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Grefe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale : à évaluer(*)
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Troubles métaboliques ou endocriniens sévères Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.		